



# ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

## 6. LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Des millions d'enfants passent plus de temps sous la garde d'adultes en milieu scolaire que nulle part ailleurs en dehors de leur propre foyer. La Convention relative aux droits de l'enfant exige des États parties qu'ils prennent des mesures adéquates pour garantir que la discipline scolaire soit administrée dans le respect de ladite Convention. Les établissements scolaires ont beau jouer un rôle important dans la protection de la jeunesse, pour beaucoup d'enfants, l'école est source de violence :

- La liste des violences perpétrées par le personnel enseignant ou administratif comprend les agressions physiques, des formes humiliantes de punition psychologique, la violence sexuelle ou sexospécifique et les brimades. Les châtiments corporels comme les coups de poing ou de bâton restent monnaie courante dans les écoles de nombreux pays. Même s'ils sont prohibés dans les écoles de 102 pays, la loi est mal appliquée.
- Les enfants eux-mêmes peuvent se montrer cruels et leurs brimades peuvent causer des souffrances physiques ou psychologiques. Il s'agit non seulement d'agressions physiques mais aussi de harcèlements répétés et quotidiens qui laissent de graves séquelles. Trop souvent, les brimades ne sont pas prises suffisamment au sérieux par les autorités scolaires et les enfants hésitent à les dénoncer.

### Faits et chiffres

- Les brimades, qu'elles soient le fait d'élèves ou du personnel scolaire, sont souvent liées à une discrimination envers les enfants issus de familles pauvres ou de groupes marginalisés ou envers des jeunes ayant des caractéristiques personnelles particulières, comme un handicap. Il s'agit la plupart du temps de railleries verbales qui peuvent aussi se transformer en agressions physiques. Les brimades sont souvent répétitives et insidieuses. Elles sont rarement prises au sérieux par les autorités scolaires et les enfants hésitent à les dénoncer.
- Ce sont les filles qui sont le plus souvent victimes de violences sexuelles de la part d'enseignants ou de condisciples de sexe masculin. Ce type de violence profite de l'incapacité des pouvoirs publics à faire respecter les lois anti-discrimination ou de leur passivité. Il est de plus en plus souvent dirigé contre les jeunes gays, lesbiennes, bisexuels et transsexuels.
- Les écoles ne restent pas étrangères à ce qui se passe dans la communauté, comme la culture des gangs et les activités criminelles qui en découlent, en particulier le trafic de drogue.



# ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

## Recommandations

- Adopter une législation interdisant les châtiments corporels à l'école et dans les établissements scolaires et mettre en place des mécanismes d'application. Établir des mécanismes sûrs, qui respectent la confidentialité des personnes qui s'en servent, faciles d'accès et bien connus du grand public pour que les enfants et leur famille puissent dénoncer les violences qui leur sont faites.
- Utiliser des stratégies pédagogiques non violentes. Adopter des mesures disciplinaires qui ne soient pas axées sur la peur, les menaces, l'humiliation ou la force physique.
- Créer des programmes qui tiennent compte de l'environnement scolaire dans son ensemble, y compris des éléments comme le règlement non violent des conflits et des politiques anti-brimades.